

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4030**

commune (s) : Mions

objet : Aménagement de la rue Léopha - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4030**

commune (s) : Mions

objet : **Aménagement de la rue Léopha - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2079 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a approuvé la poursuite de la requalification et de la remise à niveau de l'offre d'accueil économique et le programme d'intervention sur les zones d'activités de Mi-Plaine, la Mouche, la Vallée de la Chimie, Périca, Meyzieu-Jonage et Lyon Sud-Est. L'opération Lyon Sud-Est dispose d'une autorisation de programme totale de 5 972 487 € sur le budget principal et 275 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, individualisée par délibération n° 2013-3521 du Conseil du 18 février 2013.

L'opération de la rue Léopha à Mions s'inscrit dans le cadre de la requalification de la ZI Lyon Sud-Est.

L'opération d'aménagement de la rue Leopha à Mions et son débouché sur la rue du Traité de Rome vont impacter le cadre de vie local. En effet, la rue Léopha se situe en limite du quartier d'habitation des Petites Brosses et du pôle économique de Mions-Corbas à Mions. Sa partie nord est essentiellement occupée par des habitations pavillonnaires, sa partie sud occupée au deux tiers par une zone d'activité économique à caractère artisanale. Elle fonctionne actuellement en impasse et est constituée d'une chaussée et de bas-côtés non aménagés. La desserte riveraine est peu satisfaisante et la circulation non sécurisée nuit au bon fonctionnement du quartier.

Les travaux vont consister à :

- faire déboucher la rue Léopha sur la rue du Traité de Rome,
- redimensionner la voie, créer des trottoirs et réaliser des plantations afin de mieux organiser spatialement et sur le plan de la sécurité les circulations modes doux, véhicules légers et poids lourds.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement de la rue Léopha à Mions.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : génie civil,
- lot n° 3 : espaces verts.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 29 janvier 2013, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) ; le groupement d'entreprises Roger Martin Rhône-Alpes/De Gasperi, pour un montant de 692 134,38 € HT, soit 827 792,72 € TTC,

- lot n° 2 : génie civil et réseaux secs ; l'entreprise René Collet, pour un montant de 55 420 € HT, soit 66 282,32 € TTC,

- lot n° 3 : espaces verts ; société Laquet, pour un montant de 73 763,35 € HT, soit 88 220,97 € TTC.

Les lots n° 2 et 3 relèvent de la délégation d'attribution au Président, conformément à l'article 1.1 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée par lequel le Conseil de communauté a délégué à monsieur le Président une partie de ses attributions.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché du lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents avec le groupement Roger Martin Rhône-Alpes/De Gasperi, pour un montant de 692 134,38 € HT, soit 827 792,72 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O0894, le 18 février 2013 pour un montant total de 5 972 487 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 827 792,72 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.